

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**Réunion, le lundi 17 août 2015 à 19 h15
490, montée de l'Église à L'Île-Bizard. Salle Wilson**

Membres présents :	Mme. Danielle Myrand, citoyenne MM. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, président suppléant François Allard, citoyen Marcel Labbé, citoyen Jean-Pierre Tanguay, citoyen Robert Richer, citoyen
Membre absent :	M. Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement, président
Non-membres présents :	Mme. Karina Chaou, Chef de division, urbanisme permis et inspections

L'assemblée est ouverte à 19h20.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par François Allard,
appuyé par Robert Richer

QUE l'ordre du jour soit adopté et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 20 JUILLET 2015

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 JUILLET 2015

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 juillet 2015 est reportée à l'assemblée du 20 septembre 2015

3) P.I.I.A.

3.1 388, rue Pierre-Boileau – Rénovations extérieures

Les requérants désirent réparer un mur extérieur mitoyen. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre V, section III.

Les travaux projetés consistent en la réparation d'un mur mitoyen entre le bâtiment sis au 388 et le bâtiment si au 386, rue Pierre-Boileau en dégarnissant le mur de brique mitoyen pour remplacer le revêtement actuel. Un nouveau revêtement de brique argile de couleur brun sera installé.

M. Charles Barbier, propriétaire du 386, rue Pierre Boileau est présent et a répondu aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Marcel Labbé
appuyé par François Allard,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour défaire et refaire le mur mitoyen au 388, rue Pierre-Boileau sur le lot 4 295 575 du cadastre du Québec.:

- Revêtement extérieur : Brique argile – Brun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 453, place Blaise – Rénovations extérieures

Le requérant désire faire des rénovations sur la façade principale du bâtiment. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre V, section III.

Les travaux projetés consistent à remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres à battants de couleur noir ainsi que la porte principale par une porte avec trois carreaux de vitre avec des lignes horizontales, à enlever les persiennes et à remplacer la baie-window existante par une fenêtre ordinaire. Le requérant désire également repeindre le crépis avec une peinture de couleur grise.

M. Daniel Drouin, propriétaires, est présent afin d'expliquer son projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Robert Richer
appuyé par Danielle Myrand

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les travaux de rénovation au 453, place Blaise sur le lot 4 296 164 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

- Que la porte principale soit remplacée par une porte type Linea vertical 106 (comportant une seule vitre avec lignes verticales);
- Que les persiennes ainsi que la baie-window ne soient pas enlevées;
- Que les crépis soit repeint avec une peinture de couleur beige s'apparentant à la couleur actuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 9999, chemin Bord-du-Lac – construction d'un portail

Le requérant a procédé à la construction d'un portail sur son terrain sans demande de permis préalable. Les travaux ont été arrêtés afin de présenter le projet au Comité consultatif d'urbanisme. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre V, section II.

Les travaux consistent à construire un portail d'entrée sur un terrain vacant. Le portail est composé de deux colonnes en blocs de pierre naturelle et un portail à deux battants en fer forgé noir.

Le propriétaire est présent afin d'expliquer son projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un portail d'entrée au 9999, chemin Bord du-Lac sur le lot 4 590 426 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 2031, chemin Bord-du-Lac – Agrandissement

Le requérant désire agrandir un bâtiment unifamilial. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre IV, section I.

Le projet consiste en la démolition de l'abri d'auto existant pour y annexer un agrandissement de 2 étages du côté Est du bâtiment existant et l'ajout d'un deuxième étage au bâtiment existant.

Le rez-de-chaussée accueillera les espaces communs ainsi qu'un garage double intégré, l'étage supérieur abritera les chambres à coucher et au sous-sol se retrouvera la salle familiale et une salle de bain.

Le revêtement extérieur du bâtiment sera composé de pierres pour la façade principale, et les trois autres murs seront en briques, des éléments décoratifs en blocs de béton ceintureront les portes de garage, les fenêtres et les deux portes d'entrée principale et latérale.

M. Gentjan Protoduari, propriétaire, est présent afin d'expliquer le projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par François Allard,
appuyé par Jean-Pierre Tanguay

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement de la résidence située au 2031, chemin Bord-du-Lac sur le lot 4 590 002 du cadastre du Québec, le tout selon les plans préparés par Normand Cuerrier, technologue, en date du 11 août 2015 et l'agencement présentés à la demande de permis 3001013259 à la condition suivante :

- que les appareils mécaniques soient localisés dans la cour arrière de la résidence.
- Revêtement extérieur :
 - Façade principale : Pierre Arriscraft – Blanc ivoire, beige aztèque et gris ardoise
 - Façades arrière et latérales : Brique Arriscraft – Blanc ivoire
-
- Portes : Gentek – Brun muscade
- Fenêtres : Gentek – Café
- Soffite et Fascia : Gentek – Café
- Toiture : BP Dakota– Brun 2 tons

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 15620, boulevard Gouin – Enseigne commerciale

Le requérant désire installer une enseigne sur auvent. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre IV, section II.

Le projet consiste en l'installation d'une nouvelle toile *sunbrella* de couleur vert foncé montée sur la structure existante. Le lettrage sera peint en blanc.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Danielle Myrand

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne commerciale sur auvent sur la bâtiment située au 15620, boulevard Gouin O. sur le lot 1 843 802, le tout selon les plans préparés par Enseignes Décor Neon, en date du 10 août 2015 et présenté à la demande de permis 3001025278 :

- Toile : Sunbrella vert foncé Ivy 4632
- Lettrage : Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.6 422, montée de l'Église – Conversion d'un bâtiment unifamilial à un duplex

Le requérant désire transformer un bâtiment unifamilial en un duplex. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre V, section I.

Le projet consiste à soulever le bâtiment existant pour y aménager un sous-sol habitable, à démolir une remise existante et à construire un garage détaché en fond de cour. Une aire de stationnement de 4 cases est également aménagée sur le côté droit du bâtiment.

Le revêtement extérieur du bâtiment sera composé de déclin de bois *Maibec* horizontale, couleur bois de poivre. Les moulures et cadrages sont en bois *Maibec* de couleur blanc.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par Robert Richer

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la conversion de résidence située au 422, montée de l'Église sur le lot 4 589 369 du cadastre du Québec, le tout selon les plans préparés par *LesPlansMB.com*, en date du 10 août 2015.

- Revêtement ext. : Maibec – Gris
- Portes : Gentek – Vent de fumée #506
- Fenêtres : Blanc
- Soffite et Fascia: Blanc
- Toiture : Marathon – Gris charbon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 11, rue Roussin – Nouvelle construction résidentielle unifamiliale

Le requérant désire construire une résidence unifamiliale. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre IV, section I.

Le projet consiste à démolir le bâtiment existant pour y construire une résidence unifamiliale de deux étages avec sous-sol et un garage double intégré.

Le revêtement extérieur du bâtiment sera composé de panneaux de béton préfabriqués-Limestone, sur toutes les façades. Des cadrages et moulures avec motifs sont installés autour des fenêtres et des portes.

Mme. Natalia Erchova et M. Martin Théolis, propriétaires, sont présents afin d'expliquer le projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par Danielle Myrand

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale au 11, rue Roussin, sur le lot 5 370 254 du cadastre du Québec, le tout selon les plans préparés par *La Caravane d'architecture* déposés à la demande de permis 3001017490 à la condition suivante :

- Maintenir et mettre en valeur le boisé existant
- Revêtement ext.: Panneaux de béton préfabriqués - Limestone
- Portes & fenêtres : Noir
- Soffite et Fascia: Gentek – Noir
- Toiture : BP Yukon – Bois fossile

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.8 9999, 4^{ième} Avenue – Nouvelle construction unifamiliale

Le requérant désire construire une résidence unifamiliale et un garage détaché. Les travaux projetés sont soumis au règlement CA 28 0015 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit le chapitre IV, section I.

Le projet consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale de un étage avec sous-sol et un garage détaché en fond de lot sur un terrain vacant.

Le revêtement extérieur du bâtiment sera composé de pierre manufacturées Stone et un déclin de fibrociment sur la façade principale, et un déclin de vinyle sur les façades latérales et arrière. Des appliques décoratives seront installées autour des fenêtres et de la porte principale.

Un représentant du propriétaire est présent afin d'expliquer le projet de transformation et répondre aux membres du comité.

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale au 9999, 4^{ième} Avenue sur le lot 4589 465 du cadastre du Québec, le tout selon les plans préparés par *Claude Marin, technologue* à la condition suivante :

- que les appareils mécaniques soient localisés dans la cour arrière de la résidence.
- Revêtement ext.: Pierre manufacturées Stone, déclin de vinyle, déclin de fibrociment
- Toiture : Bardeau d'asphalte gris

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) **VARIA**

Aucun point au varia.

6) **PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 21 septembre.

7) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Marcel Labbé

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 21h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Christian Larocque
Président suppléant



Karina Chaou
Chef de division
urbanisme, permis et
inspections

